

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 577

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 11

À la première phrase de l'alinéa 5, après le mot :

« région »,

insérer le signe :

« , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.